



COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 23 juin 2015

Les concours et examens officiers SPP **SUSPENDUS**

Dans une note datant du 19 juin 2015, la DGSCGC annonce aux membres de jury, correcteurs et examinateurs que la décision a été prise de « ***suspendre dès ce jour les concours de capitaine (interne et externe) et les examens professionnels de lieutenants de 1^{ère} et 2^{ème} classe ouverts au titre de l'année 2015*** »

Cette décision fait suite à l'annulation des élections professionnelles CAP officiers du 4 décembre 2014 par le Tribunal Administratif de Paris le 11 juin 2015 (*voir notre communiqué FA SPP/PATS du 17 juin*).

Les membres de jury issus des CAP SPP A et B n'ont donc plus la légitimité pour siéger. Ce recours avait été porté par SUD et le SNSPP-FO suite aux très nombreux dysfonctionnements dans la réception du matériel électoral.

La FA SPP/PATS n'avait, une fois de plus, pas été entendue dans sa demande de report des dépouillements.

Espérons seulement que la suspension ne conduise pas finalement à l'annulation de la première partie des épreuves.

**Construire ensemble, défendre vos droits :
l'engagement du collège Officiers AUTONOMES**

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT